

Doc. 14989
04 octobre 2019

Renforcement du dialogue parlementaire avec la Turquie portant sur la situation des universitaires turcs

Proposition de résolution

déposée par Mme Alexandra LOUIS et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Ces dernières années, l'Assemblée parlementaire a adopté plusieurs résolutions faisant état de l'aggravation de la situation des membres de l'opposition en Turquie ([Résolution 2260 \(2019\)](#)) ou consacrées au fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie ([Résolution 2156 \(2017\)](#)).

Cependant, il serait utile de poursuivre en ce sens afin de renforcer le dialogue parlementaire avec la Turquie, basé sur le respect des valeurs universelles, et portant spécifiquement sur la situation des enseignants turcs.

Une pétition, initialement signée par plus de 2 000 universitaires, a été lancée en Turquie le 11 janvier 2016, appelant à la reprise des négociations de paix et critiquant les opérations militaires engagées dans le sud-est de la Turquie, à population majoritairement kurde.

Suite à cette pétition, au titre de la législation turque relative à l'État d'urgence, des centaines d'enseignants ou universitaires ont fait l'objet d'enquêtes pénales et disciplinaires, et ont été arbitrairement licenciés ou contraints à démissionner de diverses universités publiques ou privées en Turquie, voire même exclus à vie de la fonction publique.

Certains de ces universitaires se sont vus également retirer leurs passeports.

La Turquie est tenue, au titre de l'article 19 du pacte international relatif aux droits civils et politiques et de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, de garantir le droit à la liberté d'opinion et d'expression.

En conséquence, l'Assemblée devrait examiner et d'évaluer les pratiques de la Turquie envers ses enseignants et universitaires et ce afin de mettre à jour les difficultés rencontrées par ce pays dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en tenant compte de l'action de l'Union européenne et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

LOUIS Alexandra, France, ADLE
ÅSEBOL Ann-Britt, Suède, PPE/DC
BADIA José, Monaco, PPE/DC
BAYR Petra, Autriche, SOC
BEN CHIKHA Fourat, Belgique, SOC
BENKŐ Erika, Roumanie, PPE/DC
BOCCONE-PAGES Brigitte, Monaco, PPE/DC
BOER Margreet, De, Pays-Bas, SOC
BOUYX Bertrand, France, ADLE
CAZEAU Bernard, France, ADLE
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
COURSON Yolaine, de, France, ADLE
FILATOV Tarja, Finlande, SOC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
GATTOLIN André, France, ADLE
GOÑI Ruth, Espagne, ADLE
GURMAI Zita, Hongrie, SOC
HOUBRON Dimitri, France, ADLE
IGITYAN Hovhannes, Arménie, ADLE
JALLOW Momodou Malcolm, Suède, GUE
KAMOWSKI Catherine, France, ADLE
KOPŘIVA František, République tchèque, ADLE
KUHLE Konstantin, Allemagne, ADLE
LEGUILLE BALLOY Martine, France, ADLE
MAIRE Jacques, France, ADLE
RAUCH Isabelle, France, ADLE
REISS Frédéric, France, PPE/DC
STIENEN Petra, Pays-Bas, ADLE
TOMIĆ Violeta, Slovénie, GUE
TORNARE Manuel, Suisse, SOC
TRISSE Nicole, France, ADLE
VALLINI André, France, SOC
WASERMAN Sylvain, France, ADLE
WONNER Martine, France, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts